

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture de l'Aveyron.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 2 autres fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) pour se présenter à l'examen.

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS – EXAMEN  
des 11, 12, 13 et 14 Décembre 2018**

N° de dossier	Prénom(s) Nom	Type (Taxi ou VTC)
52882	Hubert BEAUGRAND	Taxi
35450	Naima BOUCHELIL	Taxi
56772	Denis BOUDET	Taxi
51881	Thibault BOUTET	Taxi
16172	Laurent BROS	Taxi
54822	Cyril CABROL	Taxi
53056	Alexandre CHARRIE	Taxi
57804	Mickael COEURVEILLE	Taxi
54960	Alexis COUNILLON	Taxi
56891	Ludovic COURDESSES	Taxi
57280	Eloyse COURTINE	Taxi
55462	Alexis DEBRABANT	Taxi
52048	Johanna DOMERGUE	Taxi
55227	Muriel GIGOT	Taxi
59743	Aurelie GINISTY	Taxi
48625	Nelly HERIN	Taxi
54880	Aude ILAOUI	Taxi
55913	Ingrid JUGE	Taxi
52117	Veronique LATTES	Taxi
55816	Marie LAYRAC	Taxi
58182	Anthony MARCIANO	Taxi
55547	Nadege MARGUERITAT	Taxi
43615	Edwige POMIE	Taxi
57848	Nicolas POZOULS	Taxi
56865	Olivia REY	Taxi
39243	Clement SALVADOR	Taxi
54012	Valentin THERON	Taxi
58917	Julien TURLAN	Taxi
51920	Lea VALIERES	Taxi
51592	Johann VOGT	Taxi
	<b>Statistiques relatives à l'examen d'admission</b>	
	35 candidats inscrits	
	34 candidats présents	
	30 candidats admis : 88,25 % de réussite	
	Note moyenne à l'épreuve d'admission : 15,32	